

PRINCIPES MONDIAUX DES NATIONS UNIES POUR L'INTÉGRITÉ DE L'INFORMATION

RECOMMANDATIONS POUR UNE ACTION MULTIPARTITE

L'ÉCOSYSTÈME DE L'INFORMATION DANS L'ÈRE NUMÉRIQUE

En quelques décennies, les progrès technologiques ont révolutionné les communications, reliant les individus et les communautés à une échelle auparavant impensable et offrant des possibilités inégalées de diffusion des connaissances, d'enrichissement culturel et de développement durable. Ils ont, à bien des égards, relevé les ambitions en matière d'intégrité de l'écosystème de l'information - où la liberté d'expression est pleinement respectée et où des informations exactes et fiables, exemptes de discrimination et de haine, sont disponibles pour tous dans un environnement ouvert, inclusif, sûr et sécurisé.

Si ces avancées ont permis la diffusion massive d'informations, elles ont également facilité la propagation de fausses informations, de désinformations et de discours haineux par de nombreux types d'acteurs à un volume, une vitesse et une viralité sans précédent, mettant en péril l'intégrité de l'écosystème de l'information. Ces risques englobent une série de menaces actuelles, émergentes et futures, dans un contexte de percée rapide des technologies de l'intelligence artificielle.

Cette érosion de l'intégrité des espaces d'information peut compromettre la capacité des personnes à exercer leurs droits humains et entraver les efforts déployés pour parvenir à la paix, à la prospérité et à un avenir viable sur notre planète. Ainsi, le renforcement de l'intégrité de l'information constitue l'un des défis les plus urgents de notre époque.

L'intégrité de l'information implique un espace d'information pluraliste qui défend les droits de l'homme, les sociétés pacifiques et un avenir durable. Elle porte en elle la promesse d'une ère numérique qui favorise la confiance, la connaissance et le choix individuel pour tous.

La promotion de l'intégrité de l'information implique de donner aux gens les moyens d'exercer leur droit de rechercher, de recevoir et de diffuser des informations et des idées de toutes sortes et d'avoir des opinions sans ingérence. Dans un environnement d'information numérique de plus en plus complexe, cela signifie qu'il faut permettre aux individus de naviguer en toute sécurité dans les espaces d'information, tout en préservant leur vie privée et leur liberté.

INTÉGRITÉ DE L'INFORMATION ET OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les efforts visant à renforcer l'intégrité de l'information sont essentiels pour préserver et faire progresser les objectifs de développement durable. L'érosion de l'intégrité de l'écosystème de

l'information peut aggraver les vulnérabilités existantes dans la réalisation des objectifs, en particulier pour les pays du Sud.

Les groupes en situation de vulnérabilité et de marginalisation sont touchés de manière disproportionnée. La participation d'un plus grand nombre de femmes à la main-d'œuvre mondiale, par exemple, est essentielle pour atteindre les objectifs. Toutefois, outre les lois et politiques discriminatoires qui existent dans de nombreux pays, les discours de haine, la désinformation et la violence fondés sur le genre sont utilisés pour assujettir systématiquement les femmes en les réduisant au silence et en les excluant de la sphère publique. Cela peut avoir des conséquences dévastatrices et durables sur la participation des femmes, en étouffant leur voix et en alimentant l'autocensure, en causant des dommages professionnels et de réputation et en mettant en péril les progrès durement acquis en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Les efforts visant à exploiter l'espace d'information pour saper l'action climatique soulignent encore l'urgence du défi. Des campagnes de désinformation coordonnées, souvent menées par des intérêts commerciaux, cherchent à nier ou à semer le doute sur les fondements scientifiques du changement climatique induit par l'homme, ses causes ou ses impacts, afin de retarder ou de faire dérailler l'action visant à atteindre les objectifs en matière de climat. Les personnalités publiques-activistes, scientifiques et diffuseurs - sont devenues la cible de propos haineux, de menaces et de harcèlement en raison de leurs efforts pour fournir des informations sur la crise climatique et y remédier.

Dans tous les domaines couverts par les objectifs, de la bonne santé à la faim zéro en passant par la paix, la justice, l'éducation et la réduction des inégalités, les mesures visant à renforcer l'intégrité de l'information stimuleront les efforts déployés pour parvenir à un avenir durable et ne laisser personne de côté.

VERS DES PRINCIPES MONDIAUX DES NATIONS UNIES POUR L'INTÉGRITÉ DE L'INFORMATION

Les Nations Unies ont mené des consultations étendues et diversifiées sur l'intégrité de l'information dans toutes les régions avec leurs États membres, la société civile, y compris les organisations de jeunes, les médias, les universités et les représentants du secteur privé. Les parties prenantes se sont exprimées lors de discussions au niveau national, de sessions virtuelles, de réunions bilatérales et par le biais d'un formulaire public en ligne diffusé à l'échelle mondiale.

Ces consultations ont mis en évidence une demande de recommandations unifiées, applicables dans toutes les régions et tous les contextes et répondant aux besoins de tous les individus, en particulier à ceux des groupes en situation de vulnérabilité et de marginalisation.

En réponse, les Principes mondiaux des Nations Unies pour l'intégrité de l'information offrent un cadre holistique pour guider l'action des différentes parties prenantes en vue d'un écosystème de l'information plus sain. Ce cadre consiste en cinq principes de renforcement de l'intégrité de l'information, chacun d'entre eux comprenant des recommandations à l'intention des principaux groupes de parties prenantes.

Ces principes sont les suivants : confiance et résilience de la société ; médias indépendants, libres et pluralistes ; transparence et recherche ; responsabilisation du public ; et incitations saines. Ils ont tous en commun un engagement inébranlable en faveur des droits de l'homme.

Les Principes mondiaux reconnaissent et s'appuient sur les efforts et les progrès considérables déjà réalisés par les États, la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes. Ils constituent un point de départ unifié pour la protection et la promotion de l'intégrité de l'information dans tous les domaines de la vie, dans toutes les langues et dans tous les contextes, en reconnaissant la solidarité mondiale et l'ampleur des réponses requises à une échelle, à une vitesse et à une intensité sans précédent.

Les Principes mondiaux sont l'occasion pour les individus, les entités publiques et privées, y compris le système des Nations Unies, les Gouvernements, les médias, les organisations de la société civile et les entreprises à but lucratif des secteurs de la technologie, de la publicité et des relations publiques, de s'aligner sur les droits et libertés consacrés par le droit international et de former de vastes coalitions en faveur de l'intégrité de l'information.

Les Principes mondiaux s'appuient sur les idées proposées dans Notre Programme commun et dans la note d'orientation no 8 du Secrétaire général des Nations Unies : Intégrité de l'information sur les plateformes numériques.

En plus d'être fondés sur le droit international, y compris le droit international des droits de l'homme, les Principes mondiaux complètent les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les Lignes directrices de l'UNESCO pour la gouvernance des plateformes numériques, le Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, la Recommandation de l'UNESCO sur l'éthique de l'intelligence artificielle et la Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine. Les Principes mondiaux constituent une ressource pour les États membres des Nations Unies dans leurs réflexions sur Un Pacte pour l'avenir et le Pacte numérique mondial.

Ainsi, les Principes mondiaux reflètent l'engagement inébranlable des Nations Unies en faveur du renforcement de l'intégrité de l'information et sont destinés à guider les travaux de l'Organisation à l'avenir.

PRINCIPES MONDIAUX POUR L'INTÉGRITÉ DE L'INFORMATION

- ★ **CONFIANCE ET RÉSILIENCE DE LA SOCIÉTÉ**
- ★ **INCITATIONS SAINES**
- ★ **RESPONSABILISATION DU PUBLIC**
- ★ **MÉDIAS INDÉPENDANTS, LIBRES ET PLURALISTES**
- ★ **TRANSPARENCE ET RECHERCHE**

CONFIANCE ET RÉSILIENCE DE LA SOCIÉTÉ

La confiance et la résilience au sein des sociétés sont des éléments clés de l'intégrité de l'information. La confiance, dans ce contexte, fait référence à la confiance que les gens ont dans les sources et la fiabilité des informations auxquelles ils ont accès, y compris les sources et informations officielles, et dans les mécanismes qui permettent à l'information de circuler dans l'écosystème. La résilience fait référence à la capacité des sociétés à gérer les perturbations ou les actions de manipulation au sein de l'écosystème de l'information.

La confiance et la résilience sont vulnérables aux actions menées par des acteurs étatiques et non étatiques qui cherchent à exploiter l'écosystème de l'information à des fins stratégiques, politiques ou financières. Ces actions, parfois largement coordonnées, peuvent entraîner toute une série de préjudices et compromettre la capacité des gens à évaluer la science et les faits de manière critique.

Les grandes entreprises technologiques détiennent un pouvoir considérable dans l'écosystème de l'information et exercent une influence démesurée sur la manière dont les parties prenantes, y compris les autres entreprises, les annonceurs, les médias d'information et les utilisateurs individuels, interagissent avec l'information et y accèdent.

Les progrès des technologies d'intelligence artificielle (IA), telles que l'IA générative, ont permis de créer des risques pour les espaces d'information à grande échelle et à des coûts minimes. Le contenu généré ou médiatisé par l'IA, prétendument réel ou original, peut être très crédible, avoir une résonance émotionnelle et difficile à détecter et peut se propager rapidement sur des plateformes et des médias pilotés par des algorithmes. Cela risque de créer, d'accélérer et d'aggraver de manière exponentielle les déficits de confiance.

Pour faire face aux risques qui pèsent sur l'intégrité de l'information, il faut des pratiques de confiance et de sécurité numériques solides, innovantes et tournées vers l'avenir, appliquées de manière cohérente dans toutes les langues et dans tous les contextes. Ces pratiques devraient refléter les points de vue des groupes en situation de vulnérabilité et de marginalisation qui sont exposés de manière disproportionnée à des dommages potentiels.

Les femmes, les personnes âgées, les enfants, les jeunes, les personnes handicapées, les peuples autochtones, les réfugiés et les apatrides, les personnes LGBTIQ+ et les groupes minoritaires ethniques ou religieux doivent être particulièrement pris en considération.

De nombreux jeunes et enfants passent une grande partie de leur vie en ligne et obtiennent un large éventail d'informations par le biais des canaux numériques. Ils supportent déjà souvent le poids des risques qui pèsent sur les espaces d'information et seront les plus directement touchés par les technologies émergentes et les tendances des médias.

Les gens sont généralement plus résilients et mieux équipés pour anticiper et gérer ces risques lorsqu'ils ont accès à un large éventail de sources d'information et qu'ils se sentent inclus, égaux, en sécurité socio-économique et politiquement autonomes. Lorsque ce n'est pas le cas, ces risques peuvent souvent trouver un terrain plus fertile pour proliférer. Les réponses doivent donc tenir compte des besoins sociétaux sous-jacents afin de renforcer la résilience à long terme.

Toutes les parties prenantes qui s'engagent à agir dans l'intérêt public peuvent s'efforcer de s'adapter aux réalités d'un paysage de communication en constante évolution en exploitant les espaces d'information dans l'intérêt de tous. Cela est particulièrement important à des moments cruciaux pour la société tels que les élections, les catastrophes naturelles et les crises d'origine humaine, lorsque les risques pesant sur les espaces d'information sont prononcés, peuvent aggraver la polarisation sociale, saper la capacité des gens à participer à la vie publique, et, dans des cas extrêmes, être utilisés pour inciter à la violence.

Les militants, les journalistes, les humanitaires et le personnel des Nations Unies, y compris les forces de maintien de la paix, les agents électoraux, les scientifiques, les professionnels de la santé et autres intervenants, peuvent devenir des cibles, ce qui peut avoir des conséquences désastreuses. Le harcèlement en ligne et d'autres tactiques insidieuses peuvent avoir pour effet d'étouffer les voix et de réduire les espaces civiques. Il est primordial de déployer des efforts concertés pour protéger ces personnes.

INCITATIONS SAINES

Pour créer des incitations saines, il faut s'attaquer aux conséquences critiques pour l'intégrité de l'écosystème de l'information des modèles commerciaux actuels, qui dépendent de la publicité ciblée et d'autres formes de monétisation du contenu comme principal moyen de générer des revenus.

Ces modèles ont offert des possibilités de croissance sans précédent aux entreprises de toutes tailles, en particulier aux entreprises technologiques qui possèdent et exploitent des plateformes numériques, et ont donné naissance à une économie de la création alimentée par d'innombrables personnes et bénéficiant à ces dernières. Ces modèles ont également permis des incitations et des opportunités financières pour les pourvoyeurs de désinformation et de haine qui exploitent l'économie de l'attention dans laquelle les entreprises technologiques suivent le comportement

des utilisateurs pour collecter des données, alimentant des algorithmes qui donnent la priorité à l'engagement dans le but de maximiser les recettes potentielles pour les annonceurs et les créateurs. Les messages conçus pour polariser et susciter de fortes émotions sont souvent ceux qui génèrent le plus d'engagement, de sorte que les algorithmes ont conduit à récompenser et à amplifier le contenu préjudiciable.

Les acteurs qui exploitent ces modèles commerciaux sont notamment les manipulateurs d'informations et les sociétés de relations publiques classiques, qui sont engagées par des États, des personnalités politiques et des entités du secteur privé pour mener des campagnes de manipulation orchestrées, parfois à l'échelle transnationale.

Le secteur technologique a conçu des processus de publicité numérique complexes et opaques, avec une supervision humaine minimale. Cette situation est avantageuse pour de nombreux acteurs de la chaîne d'approvisionnement de la technologie publicitaire (ad tech), les grandes entreprises technologiques étant celles qui en profitent le plus.

Une telle opacité peut conduire à ce que les budgets publicitaires financent par inadvertance des personnes, des entités ou des idées que les annonceurs n'auraient pas eu l'intention de soutenir, ce qui peut constituer un risque important pour les marques. Ces placements publicitaires peuvent également avoir un impact négatif sur l'efficacité des campagnes publicitaires et sur la sécurité des marques.

La poignée d'entreprises qui dominent la technologie publicitaire sont en même temps responsables de la mise en œuvre des normes publicitaires sur les plateformes qu'elles possèdent, où l'application de ces normes peut être inégale et incohérente.

Une telle érosion de l'intégrité de l'écosystème de l'information souligne la nécessité d'un changement fondamental dans les structures d'incitation. Cela peut se faire par le biais de modèles commerciaux guidés par les droits de l'homme et qui ne reposent pas sur la publicité programmatique ciblée par algorithme qui est basée sur le suivi comportemental et les données personnelles.

Les annonceurs peuvent bénéficier de l'écosystème de l'information d'une manière qui renforce l'intégrité de l'information et qui est judicieuse d'un point de vue commercial. S'il est peu probable que les entreprises technologiques abandonnent d'emblée les modèles commerciaux actuels, des incitations plus saines peuvent être mises en place grâce à une plus grande transparence des annonceurs dans les processus publicitaires et à l'adhésion des diffuseurs de publicité à des politiques publicitaires respectueuses des droits de l'homme. En maîtrisant mieux une chaîne d'approvisionnement transparente, les annonceurs peuvent également obtenir un meilleur retour sur investissement.

RESPONSABILISATION DU PUBLIC

L'autonomisation des individus qui naviguent dans l'écosystème de l'information exige qu'ils aient le contrôle de leur expérience en ligne, qu'ils puissent prendre des décisions éclairées quant aux médias qu'ils choisissent de consommer et qu'ils puissent s'exprimer librement. La responsabilisation du public nécessite un accès constant à des sources d'information diverses et fiables.

Les espaces numériques ont, à bien des égards, servi de catalyseurs pour une participation inclusive à la vie publique, en connectant les gens au-delà des frontières géographiques avec des aspirations communes au progrès. Lorsqu'ils sont exploités à bon escient, ces espaces peuvent contribuer à l'autonomisation des individus et donner un pouvoir à ceux qui sont souvent exclus et marginalisés.

Dans le même temps, les technologies numériques peuvent faire obstacle à une véritable autonomisation. Les individus n'ont souvent que peu de contrôle sur l'utilisation de leurs données personnelles ou sur les contenus algorithmiques personnalisés par les grandes entreprises technologiques, et les fournisseurs d'informations les empêchent de comprendre et d'accéder aux critères et mécanismes qu'ils utilisent pour donner la priorité à certains types de contenus et les promouvoir.

Les entreprises technologiques devraient permettre aux utilisateurs de fournir des informations et des commentaires sur tous les aspects de la confiance et de la sécurité, de la politique de protection de la vie privée et de l'utilisation des données, en reconnaissant les droits des utilisateurs en matière de protection de la vie privée. Elles devraient renforcer le contrôle et le choix de l'utilisateur, y compris l'interopérabilité avec une gamme de services provenant de différents fournisseurs.

Les initiatives de formation aux médias, à l'information et à la maîtrise du numérique devraient être axées sur l'autonomisation de tous, en particulier sur les défis spécifiques auxquels sont confrontés les femmes, les personnes âgées, les enfants, les jeunes, les personnes handicapées et les groupes en situation de vulnérabilité et de marginalisation.

Alors que la connectivité à l'internet se développe, un tiers du monde reste hors ligne. Même pour ceux qui sont en ligne, un accès inadéquat peut les empêcher d'exploiter pleinement les ressources de l'internet, ce qui les rend vulnérables aux risques dans les espaces d'information. Alors que les obstacles à la connectivité tombent rapidement, des initiatives doivent être mises en place pour donner aux nouveaux utilisateurs de l'internet les moyens d'agir et pour doter ceux qui n'y ont pas accès des compétences numériques nécessaires pour vivre des expériences en ligne sûres et productives.

MÉDIAS INDÉPENDANTS, LIBRES ET PLURALISTES

L'intégrité de l'information n'est possible qu'avec des médias indépendants, libres et pluralistes.

Une presse libre sous-tend l'État de droit et constitue la pierre angulaire des sociétés démocratiques, en permettant un discours civique éclairé, en obligeant le pouvoir à rendre des comptes et en protégeant les droits de l'homme. La presse peut être considérée comme libre lorsque les journalistes et les professionnels des médias-, y compris les femmes et les personnes en situation de vulnérabilité et de marginalisation-, sont constamment libres d'informer et de travailler en toute sécurité et ouvertement, et que tous les individus ont un accès constant à des sources d'information pluralistes et fiables.

Les médias ont un rôle et une responsabilité particuliers dans la fourniture d'informations fiables et précises et dans l'atténuation des risques pour les espaces d'information. Cependant, la liberté de la presse est confrontée à des menaces importantes et persistantes dans le monde entier, malgré le droit à la liberté d'expression, y compris la presse ou d'autres médias libres, non censurés et sans entraves. Les professionnels des médias sont confrontés au harcèlement, aux menaces et à la violence en ligne et hors ligne, ce qui les pousse parfois à l'autocensure et accroît les risques professionnels.

Dans le même temps, l'industrie de l'information a souffert de la migration des recettes publicitaires vers l'espace numérique, dominé par les grandes entreprises technologiques. Ces facteurs ont permis aux entreprises de resserrer leur emprise sur les médias, menaçant ainsi la diversité des médias et sapant le journalisme local et d'intérêt public. Lorsque les normes éditoriales ne sont pas rigoureusement respectées, les médias peuvent favoriser et amplifier les risques pour l'intégrité de l'information, qui peuvent se croiser- entre les espaces en ligne et hors ligne.

Des réponses solides et urgentes sont nécessaires pour soutenir les organismes d'information d'intérêt public, les journalistes et les professionnels des médias, en tenant compte des contextes où l'infrastructure médiatique est limitée et où les journalistes citoyens fournissent un service vital aux électeurs locaux. Ces réponses peuvent inclure une assistance solide et durable au développement des médias, en faisant appel à des exécutants locaux.

Les États et les entreprises technologiques exercent une influence considérable sur l'élaboration des flux d'information et des politiques et devraient renforcer leurs efforts pour garantir la liberté de la presse et la sécurité immuable des journalistes.

TRANSPARENCE ET RECHERCHE

Une plus grande transparence de la part des entreprises technologiques et des autres fournisseurs d'informations peut permettre de mieux comprendre comment les informations sont diffusées, comment les données personnelles sont utilisées et comment les risques pour l'intégrité de l'information sont traités.

Toutefois, les déséquilibres de pouvoir créent des obstacles à la transparence. Une poignée d'entreprises technologiques ont accès à un volume de données sans précédent et, avec certains propriétaires de médias, exercent un contrôle important sur l'écosystème de l'information, parfois en étroite relation avec des États et des acteurs politiques et économiques.

En outre, les choix réglementaires en matière de transparence effectués dans un petit nombre de pays où la majorité des entreprises technologiques ont leur siège ont une incidence profonde sur le reste du monde. Ces déséquilibres limitent souvent la recherche d'intérêt public et peuvent entraver les efforts visant à garantir l'équité et à répondre aux besoins des contextes et des communautés mal desservis et peu étudiés. Le déploiement des technologies de l'IA, dont l'impact total reste inconnu, ajoute des défis supplémentaires à la recherche et à la compréhension de l'écosystème de l'information.

Pour parvenir à une compréhension globale plus nuancée des environnements informationnels et renforcer les actions ciblées et fondées sur des preuves en vue de promouvoir l'intégrité de l'information, il faudra accroître la disponibilité, la qualité et la facilité d'utilisation des données et des informations.

Garantir l'accès des données préservant la vie privée à un large éventail de chercheurs renforcera les efforts collectifs visant à combler les lacunes et les inégalités en matière de recherche. Les universitaires, les journalistes et la société civile doivent être protégés et soutenus dans l'accomplissement de leur travail essentiel, sans crainte ni harcèlement.

APPELS À L'ACTION

L'objectif des recommandations suivantes est de traduire les cinq principes en mesures concrètes pour les parties prenantes de l'écosystème de l'information. Conçues comme un plan d'ensemble, ces recommandations vont des obligations juridiques des États aux responsabilités du secteur technologique, en passant par les meilleures pratiques des médias et de la société civile.

RECOMMANDATIONS POUR LES PARTIES PRENANTES

- ★ **ENTREPRISES TECHNOLOGIQUES**
- ★ **ACTEURS DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)**
- ★ **ANNONCEURS ET AUTRES ACTEURS DU SECTEUR PRIVÉ**
- ★ **MÉDIAS D' INFORMATION**
- ★ **CHERCHEURS ET ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**
- ★ **ÉTATS ET ACTEURS POLITIQUES**
- ★ **NATIONS UNIES**

ENTREPRISES TECHNOLOGIQUES

Les grandes entreprises technologiques, dont beaucoup ont leur siège dans des endroits où la réglementation en matière de technologie est limitée, exercent un pouvoir immense. Elles profitent de vastes quantités de données recueillies sur le comportement des utilisateurs, ce qui leur permet de façonner les flux d'informations transnationaux et de contrôler les expériences numériques à l'échelle mondiale.

Pour remédier à ce déséquilibre des pouvoirs, il faut un cadre qui privilégie à la fois la transparence et le contrôle indépendant. Les utilisateurs ont le droit de contrôler leurs données et leurs expériences en ligne, et de disposer de voies de réclamation et de recours claires. Des mécanismes de responsabilisation sont nécessaires pour que les entreprises technologiques assument la responsabilité des conséquences de la conception et de l'utilisation de leurs produits et services sur les droits de l'homme et la cohésion sociale, y compris dans les situations de crise et de conflit.

Cela nécessitera une évaluation critique et transparente de l'architecture des plateformes afin d'identifier les caractéristiques qui portent atteinte à l'intégrité de l'information et aux droits de l'homme. Des stratégies visant à prévenir et à atténuer cette érosion devraient être mises en œuvre tout en préservant la liberté d'expression et l'accès à l'information.

La désinformation et la haine ne doivent pas générer une exposition maximale et des profits massifs. De nouveaux modèles commerciaux viables qui ne reposent pas sur la publicité programmatique ciblée pourraient favoriser l'innovation, accroître l'autonomie des utilisateurs et servir l'intérêt public. Cette approche multiforme peut créer un écosystème de l'information plus équilibré qui respecte les droits des utilisateurs et favorise un environnement en ligne fiable.

RECOMMANDATIONS

- (a) **Intégrer la sécurité et le respect de la vie privée de la conception à la livraison.** Intégrer de solides politiques de sécurité et de protection de la vie privée dans le cycle de vie complet de tous les produits et services, y compris à chaque phase de la conception, du développement, de la livraison et de la mise hors service, en appliquant les politiques de manière cohérente aux médias générés par les humains et par l'IA. Coopérer avec des organisations indépendantes et tierces pour mener et rendre publiques des évaluations continues des risques en matière de droits de l'homme liés à tous les produits et services afin de minimiser de manière proactive les risques sociétaux et d'atténuer les préjudices potentiels, y compris avant et autour des moments sociétaux cruciaux. Prendre des mesures pour protéger et autonomiser les groupes en situation de vulnérabilité et de marginalisation, les membres de la société civile et d'autres personnes souvent prises pour cible en ligne, et pour lutter contre les violences fondées sur le sexe et d'autres formes de violence qui se produisent par le biais de l'utilisation de la technologie ou sont amplifiées par celle-ci. Innover pour relever les nouveaux défis, y compris la prévalence potentielle des risques pour l'intégrité de l'écosystème de l'information résultant des technologies de l'IA. Veiller à la diversité et à l'inclusion dans le personnel à tous les stades du développement des produits, et dans les équipes chargées de la confiance et de la sécurité. Établir des procédures pour le partage interne des informations- afin de garantir que les évaluations des risques et des politiques sont partagées et comprises collectivement à tous les niveaux et dans toutes les fonctions de l'entreprise, y compris au niveau de la direction. Veiller à l'application cohérente de toutes les politiques de confiance et de sécurité.
- (b) **Réévaluer les modèles d'entreprise.** Évaluer si et comment l'architecture des plateformes contribue à l'érosion de l'intégrité de l'écosystème de l'information et porte atteinte aux droits de l'homme, et prendre des mesures proportionnées d'atténuation et de remédiation tout en respectant la liberté d'expression. Étendre les modèles commerciaux innovants et commercialement viables qui ne reposent pas sur la publicité programmatique ciblée et qui servent l'intérêt public.

- (c) **Protéger les enfants.** Mettre en place et appliquer des mesures de protection et de respect des droits de l'enfant, telles que la vérification de l'âge et le contrôle parental. Mettre en œuvre des politiques et des pratiques visant à prévenir et à contrer l'exploitation et les abus sexuels concernant les enfants qui se produisent par le biais de l'utilisation des technologies ou sont amplifiés par celle-ci. Mettre en place et faire connaître des mécanismes spéciaux de signalement et de plainte pour les enfants.
- (d) **Attribuer des ressources.** Allouer des ressources et des compétences internes suffisantes et durables en matière de confiance et de sécurité, qui soient proportionnées aux niveaux de risque. Prévoir des ressources suffisantes pour tenir compte des contextes socioculturels et linguistiques, des langues de travail et des besoins différenciés des groupes en situation de vulnérabilité et de marginalisation, en particulier dans les contextes de conflit ou d'instabilité.
- (e) **Assurer une modération cohérente du contenu.** Coopérer avec des organisations tierces indépendantes pour développer des processus de modération de contenu conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme et veiller à ce que cette politique soit appliquée de manière cohérente et non arbitraire dans tous les domaines d'activité. Affecter des ressources suffisantes à la modération et à la curation humaines et automatisées des contenus, appliquées de manière cohérente dans toutes les langues et dans tous les contextes d'exploitation. Prendre des mesures pour lutter contre les contenus qui violent les normes communautaires des plateformes et portent atteinte aux droits de l'homme, telles que la limitation de l'amplification algorithmique, l'étiquetage et la démonétisation. Mettre à la disposition du public des données ventilées sur la mise en œuvre des politiques de modération des contenus et sur les ressources allouées à la modération des contenus en fonction des langues et des contextes d'exploitation.
- (f) **Respecter les normes du travail.** Offrir des conditions de travail conformes au droit international du travail et aux droits de l'homme et donner la priorité aux initiatives qui garantissent le bien-être, la sécurité et la qualité de la formation de tous les travailleurs, y compris les modérateurs de contenu, qui participent aux efforts en matière de confiance et de sécurité.
- (g) **Mettre en place un contrôle indépendant.** Commander régulièrement des audits externes indépendants sur les droits de l'homme, qui portent sur les conditions de service et les normes communautaires ; la confiance et les politiques de sécurité et de publicité ; la gestion des risques ; l'impact de la publicité et des systèmes de recommandation dans les langues et les contextes opérationnels ; la modération du contenu ; les procédures de plainte et d'appel ; les mécanismes de transparence ; et l'accès aux données pour les chercheurs. Évaluer l'impact des produits et services sur les groupes en situation de vulnérabilité et de marginalisation, sur l'égalité des sexes et sur les droits de l'enfant.

Rendre les résultats de ces audits publics, accessibles et compréhensibles pour tous les utilisateurs.

- (h) **Élaborer des normes industrielles.** Établir des partenariats avec la société civile et d'autres parties prenantes pour élaborer conjointement des cadres de responsabilisation du secteur, avec des rôles et des responsabilités clairement définis, en s'engageant à fournir des rapports publics vérifiés et à exercer une surveillance indépendante, ainsi qu'à respecter des normes rigoureuses en matière de respect de la vie privée, de transparence, de gestion des risques, de confiance et de sécurité. Prendre des dispositions spécifiques pour répondre aux besoins des groupes en situation de vulnérabilité et de marginalisation et dans des contextes fragiles, en mettant en place des moyens efficaces pour mesurer et traiter les risques pour les droits de l'homme. Assurer la coopération entre les plateformes et les services, en reconnaissant que les risques peuvent se propager dans différents espaces d'information, chacun présentant des défauts de conception uniques et des lacunes politiques qui peuvent être exploités.
- (i) **Améliorer la réponse aux crises.** Collaborer avec les parties prenantes opérant dans des zones à haut risque, établir des processus d'alerte précoce et d'escalade avec des taux de réponse accélérés et opportuns dans des contextes de crise et de conflit. Mettre en place des mécanismes permettant un accès important et rapide à des informations fiables et précises qui servent l'intérêt public.
- (j) **Soutenir les processus politiques.** Entreprendre des évaluations des risques en matière de droits de l'homme pour tous les produits et services avant et pendant les élections et autres processus politiques, et les rendre accessibles au public. Appliquer toutes les politiques connexes afin de préserver l'intégrité de l'information, en prenant des mesures pour lutter contre la désinformation, le harcèlement et la violence à l'encontre des femmes et d'autres groupes généralement ciblés dans la vie publique, y compris les candidats politiques.
- (k) **Collaborer avec les parties prenantes.** S'engager de manière proactive avec un large éventail de parties prenantes, notamment les États, les universités, la société civile, les enfants, les organisations de jeunes et la communauté technique, afin de mieux comprendre les risques qui pèsent sur l'intégrité de l'écosystème de l'information et de renforcer et calibrer les mécanismes de confiance et de sécurité en conséquence.
- (l) **Mettre en place des mécanismes de plainte solides.** Garantir des mécanismes transparents, sûrs, sécurisés et accessibles pour les plaintes, les rapports, les appels et les recours des utilisateurs et des non-utilisateurs en temps opportun, y compris des processus spéciaux pour les personnes en situation de vulnérabilité et de marginalisation. Établir et appliquer des procédures visant à empêcher l'utilisation abusive des

mécanismes de signalement et de réclamation, par exemple par un comportement inauthentique coordonné.

- (m) **Communiquer des politiques claires.** Rendre les conditions générales, les politiques, les normes communautaires et les procédures d'application facilement accessibles, cohérentes et compréhensibles, y compris pour les enfants. Expliquer clairement toutes les politiques, lignes directrices et règles concernant l'actualité et le contenu politique.
- (n) **Faire respecter les politiques publicitaires.** Établir, faire connaître et appliquer des politiques claires et rigoureuses en matière de publicité et de monétisation du contenu. Examiner régulièrement les partenariats existants avec les éditeurs et les annonceurs ad tech afin de déterminer si ces politiques sont respectées par les partenaires de la chaîne d'approvisionnement ad tech. Rendre compte publiquement chaque année de l'efficacité de l'application de la politique et de toute autre mesure prise.
- (o) **Faire preuve de transparence en matière de publicité.** Marquer clairement toutes les publicités, en rendant les informations sur l'annonceur, les paramètres utilisés pour le ciblage et toute utilisation de contenu généré ou médiatisé par l'IA transparentes pour les utilisateurs. Maintenir des bibliothèques publicitaires complètes, accessibles, actualisées et consultables, avec des informations sur la source ou l'acheteur, le montant dépensé et le public cible. Fournir aux annonceurs et aux chercheurs des données détaillées sur l'endroit exact où les publicités sont apparues dans un laps de temps donné, et la précision et l'efficacité des contrôles et des services concernant les placements publicitaires et la contiguïté des marques. Faire preuve de transparence en ce qui concerne les sources de revenus et les accords de partage avec les annonceurs et les créateurs de contenu. Étiqueter clairement toute la publicité politique, notamment pour indiquer le contenu qui a été généré ou diffusé par IA, et fournir des informations facilement accessibles sur la raison pour laquelle les destinataires sont ciblés, qui a payé pour la publicité et combien.
- (p) **Soutenir la sécurité et la diversité des médias.** Créer un environnement propice à la distribution de contenus d'information pluralistes, permettant aux consommateurs d'accéder à un éventail de sources médiatiques. Soutenir des médias indépendants, libres et pluralistes, en particulier le journalisme local et citoyen réalisé dans des langues et des contextes divers, tout en respectant l'indépendance éditoriale. Prendre toutes les mesures nécessaires pour faire respecter les droits des journalistes et des travailleurs des médias en ligne. Prévoir des dispositions explicites et transparentes pour aider à protéger les journalistes et les travailleurs des médias contre le harcèlement, les abus et les menaces de violence, en tenant compte des risques encourus par les journalistes, en particulier lors de moments cruciaux pour la société tels que les élections, les catastrophes naturelles et les crises d'origine humaine. Mettre à jour les politiques et les pratiques en matière de

confiance et de sécurité afin d'atténuer et de combattre le ciblage des femmes journalistes.

- (q) **Fournir un accès aux données.** Fournir aux chercheurs, y compris aux universitaires de toutes disciplines, aux journalistes, à la société civile et aux organisations internationales, un accès aux données dont ils ont besoin pour mieux comprendre l'intégrité de l'information, éclairer les politiques et les meilleures pratiques et améliorer la responsabilité, tout en respectant la vie privée et la propriété intellectuelle des utilisateurs. Ces données doivent être ventilées pour permettre une étude efficace de l'intégrité de l'écosystème de l'information, y compris les risques sociétaux, les impacts sur les communautés et les populations différenciées, les implications de l'utilisation des technologies de l'IA, les impacts potentiels sur la réalisation des objectifs de développement durable et l'efficacité des mesures d'atténuation des risques. Cela devrait inclure des informations sur : les systèmes de recommandation pilotés par algorithme, y compris des explications sur la manière dont les algorithmes sont formés pour classer, recommander, distribuer et signaler des contenus ; les comptes supprimés, interdits ou rétrogradés ; et l'allocation de ressources pour la confiance et la sécurité dans toutes les langues et tous les contextes. Faciliter la fourniture de données aux chercheurs à un coût minimal dans des formats accessibles et lisibles par machine.
- (r) **Assurer la divulgation.** Rendre publiques les demandes de retrait ou de placement de contenu émanant de l'État. Divulguer toutes les collaborations avec des organisations de vérification des faits, y compris le financement ou tout autre soutien fourni, ainsi que le financement fourni aux organes politiques et aux candidats.
- (s) **Offrir le contrôle et le choix.** Offrir des outils, des fonctions et des caractéristiques conviviales qui garantissent un consentement éclairé et permettent aux gens de contrôler facilement leur propre expérience en ligne, notamment grâce à l'interopérabilité avec d'autres services, en leur offrant un plus grand choix et en leur donnant un consentement éclairé sur le contenu qu'ils voient et sur la manière dont leurs données sont utilisées et sur l'endroit où elles le sont.
- (t) **Étiqueter le contenu IA.** Étiqueter clairement le contenu généré ou médiatisé par l'IA, en investissant et en développant des solutions au niveau de l'organisation, afin de garantir que les utilisateurs puissent facilement identifier ce contenu et de renforcer, plutôt que de saper, la confiance des utilisateurs dans l'intégrité de l'écosystème de l'information de manière plus générale. Il s'agit notamment d'informations dans les métadonnées qui identifient ce contenu comme étant généré ou médiatisé par l'IA.
- (u) **Garantir le respect de la vie privée.** Veiller à ce que la collecte, l'utilisation, le partage, la vente et le stockage des données respectent la vie privée des utilisateurs et à ce qu'ils puissent facilement accéder aux informations sur la manière dont leurs données

personnelles sont exploitées, y compris pour des décisions algorithmiques, et sur la manière dont leurs données personnelles sont partagées avec d'autres entités et obtenues auprès de celles-ci.

- (v) **Favoriser la culture numérique.** Soutenir les campagnes d'éducation aux médias et à l'information pour renforcer les compétences numériques, notamment pour améliorer la compréhension par le public de la fonction, des effets et des implications des algorithmes. Consacrer des ressources à l'alphabétisation et au renforcement des capacités dans toutes les langues et dans tous les domaines d'activité, en particulier dans les contextes fragiles. Fournir du matériel de formation sur la sécurité aux enfants et aux jeunes. Permettre des évaluations externes indépendantes de l'efficacité des initiatives d'alphabétisation et les rendre publiques.

ACTEURS DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)

Acteurs gouvernementaux, privés et publics impliqués dans au moins une étape du cycle de vie du système d'intelligence artificielle

Les technologies d'intelligence artificielle (IA) évoluent rapidement et sont sur le point de remodeler notre monde. De l'automatisation des tâches quotidiennes à l'aide à la découverte scientifique, les avantages potentiels sont vastes. Toutefois, ces progrès s'accompagnent d'un besoin crucial de garantir une conception, un développement, un déploiement et une mise hors service de l'IA sûrs, sécurisés et fiables.

Les préjugés et le manque de diversité dans les données d'apprentissage peuvent conduire les systèmes d'IA à générer des informations trompeuses et à perpétuer l'injustice. Cette capacité à générer un contenu réaliste peut être détournée à grande échelle pour créer des risques pour l'intégrité de l'écosystème de l'information.

Les risques émergents peuvent être atténués en donnant la priorité à la transparence et à l'équité dans le cycle de vie des technologies de l'IA. Un effort de collaboration entre les gouvernements, les entreprises technologiques et les institutions universitaires et de recherche est nécessaire pour garantir que l'IA est conçue, développée, déployée et mise hors service de manière sûre et responsable tout au long de son cycle de vie. En travaillant ensemble, ces parties prenantes peuvent garantir que les technologies de l'IA profitent à la société et au bien-être humain.

RECOMMANDATIONS

- (a) **Garantir une IA sûre, sécurisée et fiable.** Prendre des mesures pour garantir la sécurité, la sûreté et la fiabilité de la conception, du développement, du déploiement, de l'utilisation et de la mise hors service des technologies de l'IA. Aborder et communiquer publiquement les implications de toute innovation ou avancée dans le domaine pouvant présenter des risques pour l'intégrité de l'écosystème de l'information, y compris les utilisations malveillantes des technologies de l'IA, sur la dépendance à l'égard de la technologie de l'IA sans contrôle humain et tout potentiel connexe d'érosion supplémentaire de la confiance dans les différentes zones géographiques et contextes sociétaux. Former l'IA aux sources d'information fiables et inclusives sur les questions essentielles au bien-être public et prendre des mesures pour atténuer les préjugés découlant des données de formation, notamment en ce qui concerne les préjugés sexistes et raciaux. Travailler en partenariat avec diverses parties prenantes à la réalisation d'évaluations des risques en matière de droits de l'homme afin de minimiser de manière proactive les risques sociétaux et d'atténuer les préjudices potentiels, y compris pour les femmes, les enfants, les jeunes et d'autres groupes en situation de vulnérabilité et de marginalisation.
- (b) **Commander des audits indépendants.** S'engager à fournir un accès et une sphère de sécurité juridique et technique aux chercheurs institutionnels et individuels afin de mener des audits indépendants des modèles d'IA, avec des garanties appropriées, telles que la conformité avec les politiques de divulgation des vulnérabilités de l'entreprise. Garantir l'accès du public aux résultats des audits indépendants, aux données relatives aux risques liés aux systèmes d'IA - tels que le potentiel de discrimination préjudiciable et les « hallucinations », à savoir un contenu qui semble factuel mais qui est complètement inventé - et aux mesures prises pour prévenir, atténuer et traiter les préjudices potentiels.
- (c) **Respecter la propriété intellectuelle.** Respecter les droits de propriété intellectuelle, en garantissant une compensation équitable pour l'utilisation de la propriété intellectuelle, y compris le journalisme original, utilisée dans la formation des outils d'IA.
- (d) **Afficher la provenance des données.** Élaborer et mettre en œuvre des solutions et des politiques sur la provenance, sous des formes visibles et invisibles, telles que la certification de l'authenticité, le filigrane et l'étiquetage. Entreprendre des efforts multipartites en vue de la normalisation d'un étiquetage convivial.
- (e) **Soutenir l'alphabétisation.** Investir, au niveau de l'organisation, dans l'élaboration et le déploiement d'initiatives d'alphabétisation visant à mieux faire comprendre au public le fonctionnement des modèles d'IA et les implications pour les consommateurs d'informations au niveau mondial, en mettant l'accent sur les risques pour l'intégrité de l'information.

- (f) **Permettre un retour d'information de la part des utilisateurs.** Donner aux utilisateurs la possibilité d'alerter ou de signaler des informations de provenance inexactes ou trompeuses, tout en protégeant la vie privée des utilisateurs.
-

ANNONCEURS

Les annonceurs peuvent exercer une influence singulière sur l'intégrité de l'écosystème de l'information en contribuant à couper les incitations financières de ceux qui cherchent à tirer profit de la désinformation et de la haine. Ce faisant, les annonceurs peuvent mieux protéger leurs marques et s'attaquer aux risques matériels, ce qui leur permet d'améliorer leurs résultats tout en menant leurs activités dans le respect des valeurs de leur entreprise.

RECOMMANDATIONS

- (a) **Mettre en place une publicité respectueuse des droits de l'homme.** Mettre en place des garde-fous pour s'assurer que la publicité n'entraîne pas de risques pour les espaces d'information et qu'elle respecte les droits de l'homme, notamment les droits de l'enfant. Éviter les pratiques de ciblage discriminatoires fondées sur des données sensibles et des caractéristiques perçues de l'utilisateur. Faire de la publicité auprès des médias et des plateformes qui renforcent l'intégrité de l'information, y compris le journalisme d'intérêt public, par le biais de méthodes telles que les listes d'inclusion et d'exclusion, les outils de vérification des publicités et le contrôle manuel. Exiger des sociétés de technologie publicitaire qu'elles publient des critères auxquels un site web ou une chaîne doit se conformer avant de pouvoir monétiser.
- (b) **Maîtriser les normes de l'industrie.** Utiliser les normes de l'industrie pour élaborer des politiques claires afin de minimiser les risques pour l'intégrité de l'information et de garantir la sécurité de la marque.
- (c) **Former des coalitions.** Collaborer avec l'ensemble du secteur et avec la société civile pour partager les meilleures pratiques et les enseignements tirés sur l'intégrité de l'information en temps opportun, y compris l'évaluation des impacts de la publicité, et l'atténuation systématique des risques et des dommages potentiels découlant de la publicité et de la monétisation du contenu.
- (d) **Données requises.** Établir une vue d'ensemble complète et détaillée de la contiguïté publicitaire sur une base continue, en exigeant des données granulaires montrant où les publicités sont apparues et en effectuant des contrôles d'adéquation avant le placement des publicités. Réaliser des audits approfondis des campagnes publicitaires.
- (e) **Imposer la transparence.** Exiger des sociétés d'ad tech qu'elles adoptent des normes de transparence permettant la validation de bout en bout de la chaîne d'approvisionnement de l'ad tech, et qu'elles partagent avec les clients et les chercheurs l'intégralité des données relatives aux campagnes publicitaires, y compris les données de placement et de blocage au niveau du journal.

- (f) **Entreprendre des audits.** Exiger des sociétés d'ad tech qu'elles réalisent des audits indépendants par des tiers et qu'elles contrôlent les partenaires d'approvisionnement des marchés publicitaires.

AUTRES ACTEURS DU SECTEUR PRIVÉ

Les actions d'un éventail plus large d'entités du secteur privé qui ne sont pas directement impliquées dans le secteur technologique peuvent avoir un impact sur les espaces d'information, servant à la fois à affaiblir et à soutenir l'intégrité de l'information. Les entreprises ont la responsabilité de respecter les droits de l'homme, y compris le droit à la liberté d'expression et à l'information, et peuvent former des partenariats de collaboration avec d'autres parties prenantes afin de contribuer à la mise en place d'un écosystème de l'information plus sain.

RECOMMANDATIONS

- (a) **Défendre l'intégrité.** Défendre les droits de l'homme, y compris le droit à la liberté d'expression et d'opinion, et s'abstenir de propager ou de parrainer délibérément des risques pour l'intégrité de l'écosystème de l'information à des fins financières ou pour tout autre objectif stratégique.
- (b) **Investir dans l'alphabétisation.** Investir dans l'éducation aux médias et à l'information du personnel au niveau de l'organisation, en partenariat avec les acteurs de la société civile concernés et en faisant appel à leur expertise.

MÉDIAS D' INFORMATION

Des médias indépendants, libres et pluralistes jouent un rôle essentiel en informant le public sur des questions d'intérêt public, en encourageant l'engagement civique et en promouvant la responsabilité des personnes au pouvoir.

Les menaces directes et indirectes qui pèsent sur l'indépendance, la liberté et la diversité des médias, ainsi que le déclin du journalisme local et d'intérêt public, peuvent toutefois compromettre ces fonctions vitales. Lorsque les normes professionnelles ne sont pas rigoureusement respectées, les médias d'information peuvent porter atteinte à l'intégrité de l'information. Grâce à des pratiques éditoriales et de reportage éthiques et à un engagement en faveur de la transparence, soutenus par une formation et des conditions de travail de qualité, les journalistes offrent un service indispensable et peuvent contribuer à rétablir l'équilibre face aux risques qui pèsent sur l'intégrité de l'écosystème de l'information.

RECOMMANDATIONS

- (a) **Couvrir l'intégrité de l'information.** Investir dans le renforcement des capacités pour un journalisme d'investigation basé sur des données afin de couvrir et d'informer le public de manière proactive sur les risques qui pèsent sur l'intégrité de l'écosystème de l'information. Utiliser des processus et des normes éditoriales solides, notamment en ce qui concerne la recherche d'informations, pour contribuer à maintenir et à garantir la confiance des consommateurs de médias. Mettre en place des mécanismes de vérification des faits qui serviront de référence au public.
- (b) **Apporter une réponse en cas de crise.** S'engager à fournir au public des informations gratuites et en temps utile dans les situations d'urgence et de crise, lorsque les risques pour l'intégrité de l'écosystème de l'information peuvent être accrus.
- (c) **Maintenir des normes professionnelles et éthiques.** S'engager et adhérer aux normes et pratiques mondialement reconnues d'un journalisme professionnel et éthique produit dans l'intérêt public, en mettant l'accent sur l'impartialité et l'indépendance éditoriale, et adopter activement des mécanismes d'autorégulation et de responsabilisation. Fournir périodiquement une formation de qualité pour faire progresser le journalisme éthique, précis et impartial, et pour mettre à jour les compétences afin de promouvoir l'innovation et l'adaptabilité aux changements dans le paysage de la communication, y compris en adoptant une approche de « solutions » ou de journalisme « constructif ». Divulguer les sources de financement, la structure de propriété et les incitations financières afin que les individus puissent être mieux informés sur les informations qu'ils sélectionnent et consomment.
- (d) **Utiliser l'IA de manière éthique.** Établir des politiques solides pour l'utilisation éthique des technologies de l' IA, y compris en étiquetant clairement le matériel généré ou médiatisé par l'IA lors de la publication ou de la diffusion. Il s'agit notamment d'informations dans les métadonnées qui identifient ce contenu comme étant généré ou médiatisé par l'IA.
- (e) **Mettre en place une publicité transparente et respectueuse des droits de l'homme.** Prendre des mesures pour s'assurer que la publicité n'entraîne pas de risques pour les espaces d'information. Distinguer clairement les informations, les opinions et les contenus sponsorisés, et assurer la transparence quant au financement des articles d'opinion et aux conflits d'intérêts potentiels. Indiquer clairement toutes les publicités et tous les contenus publicitaires payants et générés ou médiatisés par l'IA. Fournir des rapports transparents sur les sources de revenus publicitaires et des politiques et pratiques claires et accessibles en matière de publicité.
- (f) **Respecter les normes du travail.** Établir des conditions de travail conformes au droit international du travail et aux droits de l'homme et donner la priorité aux initiatives qui

contribuent à garantir le bien-être et la sécurité des journalistes, y compris dans les espaces numériques, et accorder une attention particulière à la discrimination, aux abus, au harcèlement et aux menaces de violence à l'encontre des femmes journalistes et employées des médias.

CHERCHEURS ET SOCIÉTÉ CIVILE

Les chercheurs et les organisations de la société civile jouent un rôle essentiel dans les efforts visant à comprendre et à traiter les impacts multiformes des risques pour l'intégrité de l'écosystème de l'information. Leurs efforts peuvent contribuer à exposer les risques aux espaces d'information, à renforcer la base de données pour le plaidoyer et à favoriser la résilience, en particulier les groupes en situation de vulnérabilité et de marginalisation. Les partenariats de collaboration et l'échange de connaissances sont essentiels pour combler le fossé entre les résultats de la recherche et les solutions efficaces.

RECOMMANDATIONS

- (a) **Collaborer.** Établir des partenariats avec des parties prenantes dans des zones géographiques et des contextes différents afin de partager des approches efficaces et éthiques visant à renforcer l'intégrité de l'écosystème de l'information.
- (b) **Respecter l'intégrité et les normes éthiques.** Respecter les droits de l'homme et s'abstenir de propager ou de parrainer délibérément des risques pour l'intégrité de l'information. Mener toutes les recherches dans le respect de l'éthique, de la transparence et de la vie privée.
- (c) **Promouvoir le libre accès.** Entreprendre des initiatives de libre accès, rendre la recherche librement disponible et promouvoir la collaboration entre les disciplines.
- (d) **Renforcer la recherche inclusive.** Explorer la recherche multidisciplinaire sur l'écosystème de l'information à travers les géographies, les langues et les domaines thématiques, y compris l'impact potentiel des risques pour l'intégrité de l'information sur les objectifs de développement durable, en mettant l'accent sur les contextes et les communautés sous-étudiés, vulnérables et marginalisés. Développer des méthodologies rigoureuses pour mesurer ces risques et les dommages connexes.

RECOMMANDATIONS POUR RÉSEAUX ET ORGANISATIONS DE VÉRIFICATION DES FAITS

- (a) **Maintenir des normes professionnelles.** S'engager à faire preuve de professionnalisme et d'éthique et adhérer aux normes d'indépendance, d'impartialité et de transparence qui ressortent de la composition et de la gouvernance de l'organisation, des sources de financement, de la propriété et des pratiques de travail.
- (b) **Divulguer le financement.** Prendre des mesures pour divulguer publiquement les sources de financement et toute collaboration avec les parties prenantes telles que les entreprises technologiques, les médias et les organisations de la société civile.

ÉTATS

Les États assument une responsabilité indispensable pour renforcer les Principes mondiaux d'intégrité de l'information. Cela commence par l'obligation des États de respecter, de protéger et de promouvoir les droits de l'homme, en particulier le droit à la liberté d'expression, y compris le droit de rechercher, de recevoir et de transmettre des informations.

Les États jouent un rôle central dans l'aménagement des espaces d'information en raison, entre autres, de leur autorité juridique et réglementaire, de leur contrôle des ressources publiques et de leur capacité à former des coalitions nationales et internationales. Dans le cadre de leurs obligations en matière de droits de l'homme, les États doivent se protéger contre les violations de ces droits sur leur territoire et/ou leur juridiction par les entreprises, en prenant des mesures appropriées pour prévenir, enquêter, punir et réparer ces violations par le biais de politiques, de législations, de réglementations et de décisions judiciaires efficaces.

Les États ont des capacités techniques et financières différentes lorsqu'ils s'engagent dans l'écosystème de l'information. Les lacunes dans l'infrastructure et dans l'accès à la technologie et aux ressources financières ont contribué à la fracture numérique. Dans le même temps, de nombreuses grandes entreprises technologiques, tout en parvenant à pénétrer et à dominer le marché au niveau mondial, sont basées dans un petit nombre de pays du Nord.

Pour garantir que tous les États puissent contribuer à l'écosystème de l'information et en bénéficier, des initiatives urgentes et soutenues sont nécessaires pour accroître la capacité des États à étendre la connectivité numérique, à prévenir de manière proactive l'émergence potentielle d'une « fracture de l'IA » et à renforcer leurs capacités à traiter de manière adéquate

les risques dans les espaces d'information, tout en respectant les droits de l'homme. En fin de compte, ces efforts renforceront l'intégrité de l'information, promouvoir les droits de l'homme et contribueront à la réalisation des objectifs de développement durable.

RECOMMANDATIONS

- (a) **Respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme.** Respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme, en particulier le droit à la liberté d'expression et d'opinion, y compris le droit à l'information, sur la base des normes et standards internationaux en matière de droits de l'homme. Veiller à ce que la réglementation ou les autres mesures mises en œuvre pour traiter les différents éléments de l'intégrité de l'information soient conformes au droit international applicable, y compris au droit international relatif aux droits de l'homme, avec la pleine participation de la société civile, dans le cadre d'un effort plus large visant à renforcer les droits de l'homme et à instaurer la confiance. Veiller à ce que les restrictions au droit à la liberté d'expression soient exceptionnelles, et, lorsque des restrictions sont imposées, elles doivent être conformes aux exigences du droit international des droits de l'homme, c'est-à-dire être prévues par la loi, et être nécessaires à la protection des droits ou de la réputation d'autrui, ou de la sécurité nationale, de l'ordre public, ou de la santé ou de la moralité publiques, et respecter les principes de proportionnalité. Veiller à ce que les restrictions ne servent pas en pratique à étouffer la liberté d'expression. Adopter et appliquer effectivement des protections de la confidentialité des données personnelles qui soient conformes au droit international, y compris au droit international des droits de l'homme.
- (b) **Sauvegarder l'intégrité.** S'abstenir de mener ou de parrainer des opérations d'information, au niveau national ou transnational, qui diffusent délibérément de la désinformation ou des discours de haine. S'abstenir de toute forme de coupure ou d'étranglement de l'Internet. Respecter et mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies, y compris celles relatives à la protection des opérations de paix des Nations Unies contre les risques d'atteinte à l'intégrité de l'écosystème de l'information ayant une incidence sur la mise en œuvre du mandat.
- (c) **Protéger les populations.** Réaffirmer et redoubler d'efforts pour garantir en droit et en pratique la protection et l'autonomisation des groupes en situation de vulnérabilité et de marginalisation qui sont souvent pris pour cible dans les espaces d'information en ligne et hors ligne, tels que les femmes, les personnes LGBTIQ+ ou les groupes ethniques ou religieux minoritaires, tout en tenant compte des besoins et des droits particuliers des enfants. Respecter l'obligation, en vertu du droit international des droits de l'homme, d'interdire par la loi la propagande en faveur de la guerre ou l'appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence.

- (d) **Fournir un accès à l'information.** Fournir un accès rapide aux informations publiques, sans discrimination - y compris pour les médias d'information - dans toutes les langues et sous des formes compréhensibles et utilisables par tous, tout en favorisant l'accès des communautés mal desservies. Garantir l'accès à des informations fiables et précises dans les situations de crise. Adopter des pratiques de communication éthiques et fiables afin d'impliquer les communautés de manière proactive et de renforcer la confiance dans les institutions publiques.
- (e) **Garantir la liberté des médias.** Garantir, protéger et promouvoir un environnement médiatique libre, viable, indépendant et pluraliste, en prenant des mesures énergiques pour protéger les journalistes, les professionnels des médias et les vérificateurs de faits, en accordant une attention particulière aux femmes et aux membres de groupes en situation de vulnérabilité et de marginalisation, contre toutes les formes de discrimination, d'abus, de harcèlement et de menaces de violence. Respecter et protéger en droit et en politique les droits des créateurs de contenu numérique et des journalistes citoyens.
- (f) **Protéger les chercheurs et la société civile.** Protéger les universitaires et la société civile contre l'intimidation, le harcèlement ou les mesures de rétorsion, en respectant la liberté académique.
- (g) **Assurer la transparence.** Assurer une transparence totale en ce qui concerne les exigences et les demandes de données imposées aux entreprises technologiques et aux organisations médiatiques. Prendre des mesures pour lutter contre les tactiques de lobbying non transparentes et trompeuses et les conflits d'intérêts entre les entreprises technologiques et les décideurs politiques qui nuisent à l'intégrité de l'information, tels que les pratiques de recrutement et les incitations financières contraires à l'éthique.
- (h) **Intensifier la solidarité mondiale, le renforcement des capacités et l'aide au développement.** S'engager dans des collaborations et des partenariats entre pays pour soutenir le renforcement des capacités afin de renforcer l'intégrité de l'information et d'accroître la résilience aux risques qui pèsent sur les espaces d'information, en particulier dans les pays en développement. Allouer des ressources financières, en toute transparence, pour la formation et le renforcement des capacités dans les programmes d'alphabétisation et de sensibilisation au numérique, à l'information et aux médias, y compris dans les technologies de l'IA, dans toutes les langues. Soutenir les pays en développement en déployant des efforts nationaux pour renforcer la résilience de la société face aux risques qui pèsent sur l'intégrité de l'écosystème de l'information, en organisant une solide formation à la maîtrise des médias et de l'information et en soutenant les médias d'intérêt public, notamment par le biais d'une aide au développement ciblée et adéquate. Soutenir le travail des institutions publiques, y compris les bibliothèques, pour améliorer l'accès à la formation et aux ressources en matière d'alphabétisation.

- (i) **Promouvoir la participation politique.** Protéger l'accès de tous les acteurs électoraux à des informations précises et opportunes tout au long des processus électoraux. Prendre des mesures pour promouvoir une participation politique et un leadership inclusifs et pour défendre les droits des femmes dans la vie publique, y compris la protection contre toutes les formes de discrimination, d'abus, de harcèlement et de menaces de violence.
 - (j) **Donner la priorité à la recherche inclusive et d'intérêt public.** Donner la priorité, investir et soutenir la recherche indépendante qui respecte les normes éthiques et l'examen dans toutes les disciplines liées à l'intégrité de l'information, y compris à la lumière des capacités et impacts émergents et encore inconnus des technologies d'IA. Soutenir la recherche menée dans différentes zones géographiques, langues et domaines thématiques, y compris l'impact potentiel des risques pour l'intégrité de l'écosystème de l'information sur les objectifs de développement durable, en se concentrant particulièrement sur les contextes et les communautés mal desservis, peu étudiés et à risque. Promouvoir et rendre public le libre accès aux résultats de la recherche afin de permettre un partage équitable de l'information au sein des pays et entre eux.
 - (k) **Favoriser l'alphabétisation.** Favoriser un discours public critique et informé grâce à des actions ciblées d'éducation aux médias et à l'information, en intégrant de manière transparente les compétences numériques dans les programmes d'éducation formelle et informelle dès le plus jeune âge. Améliorer activement la compréhension et la sensibilisation du public, y compris des enfants, aux droits en ligne, au fonctionnement des environnements d'information numériques et à l'utilisation des données personnelles, en tenant compte des besoins sociaux, culturels et linguistiques spécifiques des personnes de tous âges et de tous horizons. Donner la priorité aux besoins en alphabétisation des individus et des groupes en situation de vulnérabilité et de marginalisation, notamment les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les milliards de personnes qui sont sur le point d'être connectées. Entreprendre des efforts d'alphabétisation autour de problèmes spécifiques liés aux technologies de l'IA et mettre continuellement à jour les efforts d'alphabétisation pour refléter les technologies et les défis nouveaux et émergents.
 - (l) **Responsabiliser les enfants, les parents, les tuteurs et les éducateurs.** Fournir des ressources durables aux enfants, aux parents, aux tuteurs et aux éducateurs sur les comportements numériques sûrs et responsables, sur la navigation dans les médias en ligne et sur la compréhension des droits des enfants à la liberté d'expression et d'information. Impliquer toutes les parties dans l'élaboration de lignes directrices et d'initiatives en matière d'éducation aux médias et au numérique pour des expériences en ligne plus sûres, tout en exploitant l'aisance numérique des jeunes.
-

RECOMMANDATIONS POUR TOUS LES ACTEURS POLITIQUES

Individus, groupes et entités impliqués dans les processus politiques et les influençant

- (a) **Maintenir l'intégrité des élections.** S'abstenir et dénoncer publiquement les efforts visant à porter atteinte à l'intégrité de l'information, notamment en ce qui concerne l'éligibilité des électeurs, le scrutin, le dépouillement des bulletins de vote et les résultats.
- (b) **Protéger l'inclusion.** Dénoncer publiquement les abus et le harcèlement dont sont victimes les candidats et les fonctionnaires, en particulier les femmes et les membres de groupes vulnérables et marginalisés, et prendre des mesures pour y remédier.
- (c) **Offrir la transparence.** Maintenir la transparence dans les communications, y compris les sources de financement des publicités et l'utilisation de techniques de ciblage basées sur des données.

LES NATIONS UNIES

Les Principes mondiaux pour l'intégrité de l'information s'appliquent aux Nations Unies et à leurs fonctionnaires internationaux. En adhérant aux Principes mondiaux, l'Organisation donne un exemple convaincant de gestion responsable de l'intégrité de l'information au sein de la communauté mondiale. L'intensification de ses travaux visant à renforcer l'intégrité de l'écosystème de l'information contribuera à faire progresser la mission de l'Organisation, qui est d'assurer la paix, de favoriser le développement durable et de promouvoir et protéger les droits de l'homme pour tous.

LES NATIONS UNIES VONT

- (a) **Accroître les efforts.** Intensifier les efforts pour renforcer l'intégrité de l'information, notamment par des recherches spécifiques au contexte, le suivi, l'évaluation des risques, l'engagement de la communauté et la création de coalitions dans des contextes et des langues différents. Intégrer l'intégrité de l'information dans les programmes et les opérations afin d'améliorer la prévention, l'atténuation et la réponse et d'identifier les opportunités et les défis émergents.
- (b) **Soutenir les initiatives de renforcement des capacités.** Aider à renforcer les capacités des États en proposant des initiatives de développement des compétences, y compris des

formations pour les jeunes, afin de contribuer à renforcer l'intégrité de l'information, en accordant une attention particulière aux besoins des pays en développement.

- (c) **Entreprendre des activités de sensibilisation.** Promouvoir et défendre les Principes mondiaux au niveau mondial et dans les pays et communautés, en accordant une attention particulière aux contextes et groupes mal desservis en situation de vulnérabilité et de marginalisation. Contribuer activement à la cohésion sociale et renforcer la résilience des communautés face aux risques pesant sur l'intégrité de l'information, en soutenant les efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable.
 - (d) **Augmenter la capacité dédiée.** Créer une unité centrale au sein du Secrétariat des Nations Unies pour développer des approches innovantes et nuancées afin de traiter les risques pour l'intégrité de l'écosystème de l'information qui entravent l'exécution du mandat des Nations Unies et les priorités de fond, en coordination avec d'autres capacités et au service de l'ensemble du système des Nations Unies, le cas échéant.
 - (e) **Développer des stratégies de communication agiles.** Exploiter des stratégies de communication innovantes, fondées sur des données probantes, agiles et adaptées, en utilisant les espaces d'information numériques et hors ligne pour le bien commun et pour mieux répondre aux besoins de toutes les personnes au service desquelles se trouvent les Nations Unies.
 - (f) **Fournir des ressources multilingues.** Créer un centre de ressources multilingues en ligne sur l'intégrité de l'information, avec des recherches, des orientations et des meilleures pratiques partagées et applicables à divers contextes, afin de soutenir les initiatives aux niveaux mondial, régional et national.
 - (g) **Soutenir les plans d'action multipartites.** Soutenir les plans d'action et les coalitions régionales et nationales multipartites, en utilisant les mécanismes existants et en faisant appel à l'expertise et à l'expérience de l'Organisation en matière de renforcement des capacités et de coordination à l'échelle internationale.
-

PROCHAINES ÉTAPES

L'urgence de renforcer l'intégrité de l'information ne peut être surestimée face à l'escalade des risques pour l'intégrité de l'écosystème de l'information et à l'émergence de progrès facilement accessibles dans les technologies de l'IA. Les Principes mondiaux offrent un cadre d'action holistique et unifié pour protéger et promouvoir l'intégrité de l'information alors que le monde navigue dans les complexités de l'ère numérique et cherche à trouver des solutions multilatérales lors du Sommet de l'Avenir.

À cette fin, les parties prenantes sont invitées à :

- ★ S'engager **publiquement, adopter et faire connaître activement** les Principes mondiaux des Nations Unies pour l'intégrité de l'information en tant que cadre d'action immédiate.
- ★ Exploiter les Principes mondiaux pour former et participer activement à **de vastes coalitions intersectorielles sur l'intégrité de l'information**, en rassemblant diverses compétences et approches, y compris pour le renforcement des capacités, de la société civile, des universités, des médias, des gouvernements et du secteur privé international, et en veillant à ce que les jeunes s'engagent pleinement et de manière significative, par exemple par l'intermédiaire de groupes consultatifs dédiés aux jeunes.
- ★ Collaborer à l'élaboration de **plans d'action multipartites** aux niveaux régional, national et local, en engageant les communautés à soutenir les initiatives locales et à en tirer des enseignements, et en veillant à ce que les jeunes s'engagent pleinement et de manière significative.

En adoptant les Principes mondiaux des Nations Unies pour l'intégrité de l'information, les parties prenantes de tous les secteurs peuvent faire preuve de solidarité et collaborer pour ouvrir la voie à un écosystème de l'information revigoré qui favorise la confiance, la connaissance et le choix individuel pour tous.

ANNEXE

RESSOURCES

1. **Nations Unies « Notre Programme Commun : note d'orientation no 8: intégrité de l'information sur les plateformes numériques » (2023)**
<https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/our-common-agenda-policy-brief-information-integrity-en.pdf>
2. **Lignes directrices de l'UNESCO pour la gouvernance des plateformes numériques (2023)**
<https://www.unesco.org/fr/internet-trust/guidelines>
3. **Rapport du Secrétaire général, « Combattre la désinformation pour promouvoir et protéger les droits humains et les libertés fondamentales », 2022 (A/77/287)**
<https://www.ohchr.org/sites/default/files/2022-03/NV-disinformation.pdf>
4. **Recommandation de l'UNESCO sur l'éthique de l'intelligence artificielle (2021)**
https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000381137_fre
5. **Stratégie et Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine (2019)**
www.un.org/en/genocideprevention/documents/advising-and-mobilizing/Action_plan_on_hate_speech_EN.pdf
6. **Plan d'action de Rabat sur l'interdiction de l'appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence (2012)**
<https://www.ohchr.org/en/documents/outcome-documents/rabat-plan-action>
7. **Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (2011)**
https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/publications/guidingprinciplesbusinessshr_en.pdf